

25 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 mars 2005

B-Fast

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la note récapitulative du financement relatif à l'envoi d'un détachement du DVI (Disaster Victim Identification) de la Police fédérale en Thaïlande et d'un détachement pour l'installation de camps de déplacés et de camps de base pour le Nations Unies dans le Nord de Sumatra (Indonésie).

Sur proposition de M. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, le Conseil des Ministres a approuvé la note récapitulative du financement relatif à l'envoi d'un détachement du DVI (Disaster Victim Identification) de la Police fédérale en Thaïlande et d'un détachement pour l'installation de camps de déplacés et de camps de base pour le Nations Unies dans le Nord de Sumatra (Indonésie).

B-Fast (Belgium First Aid & Support Team) est la structure d'intervention rapide chargée de l'organisation des secours d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger. Sa création a été approuvée par le Conseil des Ministres du 10 novembre 2000. Dès le 28 décembre 2004, les autorités thaïlandaises ont lancé un appel à la Communauté internationale afin de fournir des équipes d'identification des victimes décédées des suites du séisme et des raz-de-marée survenus en Asie du Sud Est. A partir du 29 décembre 2004 et durant les réunions qui suivirent, le Conseil de Coordination de B-Fast a proposé d'aider la Thaïlande avec l'envoi de plusieurs équipes du DVI de la Police fédérale. Le montant final de 98.285 euros est imputé sur le budget B-Fast pour 2005. Le 14 janvier 2005, le Conseil des Ministres approuvait formellement la proposition du Conseil de Coordination de B-Fast (*) d'envoyer un détachement interdépartemental destiné à l'installation de camps pour réfugiés et pour la coordination des Nations Unies dans le Nord de la province d'Aceh (Sumatra - Indonésie), dont le coût estimé au départ de la mission s'élevait à 277.500 euros. Cette mission, qui a dû être prolongée et s'est terminée le 8 février 2005, a engendré des frais supplémentaires pour un montant de 200.000 euros (avions supplémentaires et frais divers). Ce montant complémentaire est imputé sur le budget B-Fast pour 2005. (*) du 6 janvier 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe